

D 2025-01

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornais s'est réuni le mardi 28 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Objet :

Monsieur Jacques LANGEVIN, délégué de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Budget Principal

**Approbation du compte
de gestion 2024**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorerie accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que la Trésorerie a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclarant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par la Trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

approuve le compte de gestion 2024 dressé par la Trésorerie.

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres
présents : 29
Nombre de suffrages
exprimés : 29
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 29
Date de convocation :
21/01/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornais

Jean Claude LENOIR



D 2025-02

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornais s'est réuni le mardi 28 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Objet :

Monsieur Jacques LANGEVIN, délégué de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Budget Principal

Madame Brigitte LUYPAERT, Vice-présidente Développement Économique, a été désignée Présidente de séance pour le vote du compte administratif.

Compte administratif 2024

La lecture du compte administratif 2024 fait apparaître un excédent d'investissement de clôture de 87 148,50 € et un excédent de fonctionnement de clôture de 33 627,84 €, soit un résultat de global de clôture de 120 776,34 €.

Ci-dessous l'exécution budgétaire 2024 :

		DEPENSES		RECETTES		RESULTAT DE CLÔTURE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	763 358,93	G	664 096,83 -	99 262,10
	Section d'investissement	B	4 780,41	H	19 024,46	14 244,05
REPORTS DE L'EXERCICE 2023	Report section de fonctionnement (002)	C	84 307,06	I	-	84 307,06
	Report section d'investissement (001)	D	-	J	72 904,45	72 904,45
		(si déficit)		(si excédent)		
TOTAL (réalisations + reports)		A+B+C+D	852 446,40	G+H+I+J	756 025,74 -	96 420,66
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2025	Section de fonctionnement	E	-	K	217 197,00	217 197,00
	Section d'investissement	F	-	L	-	-
	TOTAL	-E+F	-	-K+L	217 197,00	217 197,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	-A-C+E	847 665,99	-G+I+K	881 293,83	33 627,84
	Section d'investissement	-B+D+F	4 780,41	-H+J+L	91 928,91	87 148,50
	TOTAL CUMULE	-A-B+C-D+E+F	852 446,40	-G+H+I+J+K+L	973 222,74	120 776,34

Madame la Présidente de séance demande à l'assemblée de se prononcer sur ces comptes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

approuve à l'unanimité le compte administratif 2024.

Nombre de membres en exercice : 53
 Nombre de membres présents : 29
 Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES
 contre : 0
 abstentions : 0
 pour : 28
 Date de convocation : 21/01/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornais

Jean Claude LENOIR



D 2025-03

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornais s'est réuni le mardi 28 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Objet :

Monsieur Jacques LANGEVIN, délégué de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Budget Principal

Affectation du résultat
d'exploitation de
l'exercice 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, les membres du comité syndical décident à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE 2024**

Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-99 262,10
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	-84 307,06
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C. Résultat à affecter	-183 569,16
= A. + B. (hors reste à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	87 148,50
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3) (précédé du signe + ou -)	-
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	87 148,50
AFFECTATION = C. = G. + H.	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	
Déficit à reporter D 002 (4)	-183 569,16

(1) Origine : emprunt (0 €), subvention (0 €) ou autofinancement (0 €)

(2) Éventuellement, pour la part excédant la couverture en besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres
présents : 29
Nombre de suffrages
exprimés : 29
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 29
Date de convocation :
21/01/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornais

Jean Claude LENOIR



D 2025-04

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornais s'est réuni le mardi 28 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Objet :

Monsieur Jacques LANGEVIN, délégué de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Budget Principal

Vu la délibération n° D2022-20 du 14 novembre 2022 autorisant Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre pour tous les budgets de la collectivité, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Budget Primitif 2025

Monsieur le Président rappelle les orientations budgétaires présentées lors du comité syndical du 13 décembre 2024 et donne lecture du budget primitif 2025 qui est présenté en suréquilibre en investissement, soit :

Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	30 050 €	102 534 €
Fonctionnement	1 045 361 €	1 045 361 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

approuve à l'unanimité le budget primitif 2025.

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres
présents : 29
Nombre de suffrages
exprimés : 29
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 29
Date de convocation :
21/01/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornais

Jean Claude LENOIR



D 2025-05

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornais s'est réuni le mardi 28 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Objet :

Monsieur Jacques LANGEVIN, délégué de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Budget annexe
Approbation du compte de
gestion 2024

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorerie.

*Opération Collective de
Modernisation*

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe,

Après s'être assuré que la Trésorerie a repris dans ses écritures le montant de chacun du solde figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclarant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par la Trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

approuve le compte de gestion 2024 relatif à l'opération collective de modernisation dressé par la Trésorerie.

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres
présents : 29
Nombre de suffrages
exprimés : 29
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 29
Date de convocation :
21/01/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornais

Jean Claude LENOIR



D 2025-06

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornais s'est réuni le mardi 28 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Objet :

Budget annexe
Compte administratif 2024

*Opération Collective de
Modernisation*

Monsieur Jacques LANGEVIN, délégué de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Madame Brigitte LUYPAERT, Vice-présidente Développement Économique, a été désignée Présidente de séance pour le vote du compte administratif.

La lecture du compte administratif 2024 du budget annexe qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 60 674,95 €. Ce budget ne compte aucune écriture en investissement.

Ci-dessous l'exécution budgétaire 2024 :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLÔTURE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 136 822,21	G 167 469,68	30 647,47
	Section d'investissement	B -	H -	-
REPORTS DE L'EXERCICE 2023	Report section de fonctionnement (002)	C	I 30 027,48	30 027,48
	Report section d'investissement (001)	D -	J -	-
		(si déficit)	(si excédent)	
TOTAL (réalisations + reports)		- A+B+C+D 136 822,21	G+H+I+J 197 497,16	60 674,95
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2025	Section de fonctionnement	E -	K -	-
	Section d'investissement	F -	L -	-
	TOTAL	-E+F -	-K+L -	-
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	-A+C+E 136 822,21	-G+I+K 197 497,16	60 674,95
	Section d'investissement	-B+D+F -	-H+J+L -	-
	TOTAL CUMULE	-A+B+C+D+E+F 136 822,21	G+H+I+J+K+L 197 497,16	60 674,95

Madame la Présidente de séance demande à l'assemblée de se prononcer sur ces comptes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

approuve à l'unanimité le compte administratif 2024 du budget annexe relatif à l'opération collective de modernisation.

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 29
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 28
Date de convocation : 21/01/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornais

Jean Claude LENOIR



D 2025-07

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornais s'est réuni le mardi 28 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Objet :

Monsieur Jacques LANGEVIN, délégué de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Budget annexe

Affectation du résultat
d'exploitation de l'exercice
2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, les membres du comité syndical décident à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

*Opération Collective de
Modernisation*

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE 2024**

Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	60 674,95
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	-
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C. Résultat à affecter	60 674,95
= A. + B. (hors reste à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	-
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3) (précédé du signe + ou -)	-
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	-
AFFECTATION = C. = G. + H.	60 674,95
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	60 674,95
Déficit à reporter D 002 (4)	-

(1) Origine : emprunt (0 €), subvention (0 €) ou autofinancement (0 €)

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture en besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres
présents : 29
Nombre de suffrages
exprimés : 29
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 29
Date de convocation :
21/01/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornais

Jean Claude LENOIR



D 2025-08

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornais s'est réuni le mardi 28 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Objet :

Monsieur Jacques LANGEVIN, délégué de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Budget annexe

Budget Primitif 2025

*Opération Collective de
Modernisation*

Vu la délibération n° D2022-20 du 14 novembre 2022 autorisant Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre pour tous les budgets de la collectivité, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Monsieur le Président rappelle les orientations budgétaires présentées lors du comité syndical du 13 décembre 2024 et donne lecture du budget primitif annexe 2025 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 393 639 €.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le budget primitif annexe 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- approuve le budget primitif 2025 relatif à l'opération collective de modernisation.

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres
présents : 29
Nombre de suffrages
exprimés : 29
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 29
Date de convocation :
21/01/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornais

Jean Claude LENOIR



D 2025-09

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornais s'est réuni le mardi 28 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Objet :

Fongibilité des crédits
en M57

Monsieur Jacques LANGEVIN, délégué de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Année 2025

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022-19 en date du 14 novembre 2022 relative à l'adoption du référentiel M57 au 1er janvier 2023,

Le Président rappelle que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Comité Syndical de déléguer au Président de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Cette disposition permet notamment d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements.

Un tableau retraçant ces mouvements sera alors présenté au Comité Syndical le plus proche dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Président en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- autorise le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,
- valide l'application de cette disposition pour l'ensemble des budgets du PETR Pays du Perche ornais.

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres
présents : 29
Nombre de suffrages
exprimés : 29
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 29
Date de convocation :
21/01/2025

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornais

Jean Claude LENOIR



D 2025-10

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornaïs s'est réuni le mardi 28 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Objet :

Monsieur Jacques LANGEVIN, délégué de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Réponse à l'AMI
Conseil Habitat Durable 2025
de la Région Normandie

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la notification de l'agrément Mon Accompagnateur Rénov n°MAR-61-001481, signée par Monsieur le Préfet de l'Orne le 18 janvier 2024,

Vu la décision de prolongation de l'agrément Mon Accompagnateur Rénov n°MAR- 61-001481 signée par Monsieur le Préfet de l'Orne le 11 décembre 2024 et fixant la date de fin de l'agrément au 12 décembre 2028,

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Normandie Conseil Habitat & Energie pour pouvoir continuer à accompagner localement les particuliers vers les dispositifs régionaux,

Considérant que la Plateforme Habitat, composée de trois agents (un chargé de mission Habitat, deux conseillères rénovation énergétique, doit être le guichet unique du service public de la rénovation de l'habitat sur le territoire,

Considérant que la subvention régionale porte sur l'accompagnement des particuliers dans le cadre des aides régionales à la rénovation : « IDEE conseil chèque éco-énergie Normandie – audit énergétique », « Chèque éco-énergie Normandie travaux » et « renforcement de l'offre locative dans les centres-villes et centres-bourgs ruraux » (ROLC-Logements vacants). La subvention vise à couvrir les missions spécifiques d'accompagnement vers les dispositifs régionaux,

Considérant que la subvention régionale sera affectée à cet objectif, forfaitaire et calculée sur la base d'un nombre d'accompagnements prévisionnels :

- Accompagnement sur le volet « chèque travaux » : subvention forfaitaire de 350 € si entreprise RGE
- Accompagnement sur le volet « chèque travaux » : subvention forfaitaire de 500 € si entreprise BBC
- Accompagnement sur le ROLC-Logements vacants : subvention forfaitaire de 300 €.

Considérant le retour de la Région permettant au Pays du Perche ornaïs de déposer une demande d'aide pour une subvention à hauteur de 6 850 € pour l'année 2025,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

Autorise le Président à faire la demande de subvention auprès de la Région et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres
présents : 29
Nombre de suffrages
exprimés : 29
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 29
Date de convocation :
21/01/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornaïs

Jean Claude LENOIR



D 2025-11

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornais s'est réuni le mardi 28 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Objet :

Monsieur Jacques LANGEVIN, délégué de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Demande de subvention

Vu le Code général des collectivités territoriales,

FEDER

Vu que les dépenses d'animation de la plateforme habitat effectuées dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov sont éligibles au FEDER pour la période 2025-2027,

Plateforme Habitat
2025-2027

Considérant que les financements FEDER viendront compléter la participation de l'ANAH et l'autofinancement du Pays selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes		Taux
Poste conseillère rénovation	79 382 €	PIG PT FR' (part fixe dynamique territoriale)	72 362 €	25 %
Poste agent d'accueil rénovation	76 747 €	PIG PT FR' (part fixe info-conseil-orientation)	72 362 €	25 %
Poste chargé de mission Hab	95 564 €	Région PIG Pacte territorial (FEDER)	57 889 €	20 %
Frais de structure (15%)	37 754 €			
		Autofinancement (cotisations des 4 CdC)	86 834 €	30 %
TOTAL	289 446 €	TOTAL	289 446 €	100 %

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

autorise le Président à solliciter la subvention du FEDER et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 29
Date de convocation : 21/01/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornais

Jean Claude LENOIR



D 2025-12

Objet :

Plateforme Habitat

Participation des ménages aux
Audits énergétiques

Année 2025

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornais s'est réuni le mardi 28 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Monsieur Jacques LANGEVIN, délégué de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov, les propriétaires sont accompagnés techniquement, administrativement et bénéficient d'un audit énergétique.

Considérant que les audits ne sont pas financés à 100 % et que l'ANAH ne prend en considération que les audits aboutissant à une demande de subvention travaux,

Considérant qu'il convient de prévoir la participation des ménages selon le cadre suivant :

- Revenus supérieurs : 100 % du coût de l'audit

- Revenus intermédiaires : 80 % du coût de l'audit

- Cas particuliers : si le ménage ne respecte pas ses engagements et abandonne le dossier sans justification pour les revenus intermédiaires, modestes et très modestes, participation à hauteur de 100 % du coût de l'audit.

Les ménages s'engagent dans le cadre d'un contrat signé avec le Pays du Perche ornais dès le début de l'accompagnement et la facturation sera réalisée à l'issue de la réalisation de l'audit,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, :

autorise le Président à signer les contrats d'engagement avec les ménages et à procéder à l'émission d'un titre de recettes pour les ménages redevables à l'issue de la réalisation de l'audit.

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres
présents : 29
Nombre de suffrages
exprimés : 29
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 29
Date de convocation :
21/01/2025

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornais

Jean Claude LENOIR



D 2025-13

Objet :

Actualisation des pouvoirs
délégués au Président

**ANNULE ET
REMPLECE
LA DELIBERATION
D2022-15**

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornais s'est réuni le mardi 28 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Monsieur Jacques LANGEVIN, délégué de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président, faisant référence à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, expose que le président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Vu la délibération D 2022-15 transmise à la Préfecture le 21 février 2022 et précisant les pouvoirs délégués au Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

convient de compléter la liste des délégations au Président et de l'actualiser comme suit :

- La préparation, la signature et le règlement des marchés publics, avenants et accords-cadres
- La gestion du personnel
- La désignation des avocats
- La notification des subventions attribuées aux entreprises dans le cadre de l'opération collective de modernisation
- La notification des subventions attribuées aux porteurs de projets dans le cadre de LEADER
- La souscription d'emprunts sous forme de lignes de trésorerie d'un montant maximum de 500 000 €
- Les décisions d'attribution des crédits accordés aux porteurs de projets dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial ADEME énergies renouvelables
- **Les décisions de demande de remboursement des audits énergétiques aux ménages dans le cadre de la Plateforme Habitat.**

Monsieur le Président rendra compte de ces décisions lors de chaque réunion du comité syndical.

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres
présents : 29
Nombre de suffrages
exprimés : 28
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 28
Date de convocation :
21/01/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornais

Jean Claude LENOIR



D 2025-14

Objet :

Tableau des effectifs 2025

Modification

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornais s'est réuni le mardi 28 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Monsieur Jacques LANGEVIN, délégué de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Considérant la présentation du tableau des effectifs suivant et les modifications à apporter :

Grade	Poste	Situation
Administratif		
Attaché territorial	Directrice	Titulaire - Temps non complet
Attaché territorial	Responsable service urbanisme	CDI - Temps plein
Attaché territorial	Chef de Projet CRTE-LEADER	CDD - Temps plein
Attaché territorial	Chargé de mission Habitat	CDD - Temps plein
Attaché territorial	Chargé de mission Energie	CDD - Temps plein
Attaché territorial	Conseillère rénovation énergétique	CDD - Temps plein
Rédacteur	Assistante de gestion	CDD - Temps plein
Rédacteur	Instructeur urbanisme	CDI - Temps plein
Rédacteur	Instructeur urbanisme	CDD - Temps plein
Rédacteur	Conseillère Habitat	En cours
Rédacteur	Instructeur urbanisme	CDD - Temps plein
Rédacteur	Instructeur urbanisme	En cours
Adjoint administratif principal 2ème classe	Instructeur urbanisme	Titulaire - Temps plein

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- crée un poste de rédacteur à temps plein
- adopte le tableau des emplois ainsi proposé
- mandate le Président pour inscrire au chapitre 012 du budget principal les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents
- mandate le Président pour transmettre les demandes au Centre de Gestion de l'Orne
- mandate le Président pour signer les pièces afférentes aux recrutements et évolutions de carrières.

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 29
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 28
Date de convocation : 21/01/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornais

Jean Claude LENOIR



D 2025-15

Objet :

Compte-rendu des
pouvoirs délégués

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornais s'est réuni le mardi 28 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Monsieur Jacques LANGEVIN, délégué de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération D2022-15 du 7 février 2022 donnant délégation au Président,

Considérant que lors de chaque réunion du comité syndical, le Président doit rendre compte des décisions prises depuis la précédente séance,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Prend acte du compte-rendu des pouvoirs délégués :

Décisions du Président :

- N°2025-01 : Attribution du marché en procédure adaptée pour la réalisation des diagnostics techniques dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov du Pays du Perche ornais

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres
présents : 29
Nombre de suffrages
exprimés : 28
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 28
Date de convocation :
21/01/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornais

Jean Claude LENOIR

